REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Chancellerie d'Etat
Service communication et information

Genève, le 2 avril 2026
Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué conjoint du DSM, du DT, de la Ville de Genève et de l'association Première ligne

Relocalisation de Quai 9 à Montbrillant

Un dispositif renforcé pour l'accompagnement des addictions et l'équilibre du quartier de Cornavin

Dans le cadre des transformations du secteur de la gare Cornavin, le canton et la Ville de Genève, en coordination avec l'association Première ligne, ont décidé de relocaliser les activités de Quai 9 dans un nouveau site sis au 3-5 rue de Montbrillant. Cette décision, qui vise à adapter durablement la prise en charge des addictions aux réalités actuelles, résulte d'un travail conjoint mené par le département de la santé et des mobilités (DSM), le département du territoire (DT), avec la Ville de Genève et l'association Première ligne.

Depuis plusieurs années, le secteur de la gare Cornavin connaît des évolutions importantes, tant sur le plan urbanistique que social. Dans ce contexte, marqué par une présence accrue de consommation de crack dans l'espace public, le Conseil d'Etat et le Conseil administratif de la Ville de Genève ont conclu un accord permettant à l'association Première ligne (Quai 9) d'emménager dans le futur site de la rue Montbrillant 3 et 5 d'ici fin 2030. Cette décision résulte d'un travail conjoint mené par le DSM, le DT et avec la Ville de Genève et l'association Première ligne.

Ce projet poursuit trois objectifs principaux : accompagner les évolutions urbaines liées aux futurs travaux de la gare Cornavin, disposer d'une structure mieux dimensionnée pour répondre aux besoins sanitaires et sociaux actuels, et améliorer durablement la cohabitation dans un quartier particulièrement dense et fortement sollicité.

« La relocalisation de Quai 9 permet de renforcer l'accompagnement des personnes concernées tout en apportant des réponses concrètes aux préoccupations légitimes des habitantes et habitants du quartier. La priorité est de mieux encadrer les consommations pour protéger à la fois les usagers, les riverains et l'espace public. », souligne Pierre Maudet, conseiller d'Etat chargé du département de la santé et des mobilités.

Dans ce cadre, le canton et la Ville de Genève ont conclu un accord foncier prévoyant notamment un échange de parcelles nécessaire à la relocalisation de Quai 9. Cet accord inclut le transfert de propriété des sites Montbrillant 3 et 5, détenues par la Ville de Genève, en contrepartie de parcelles cantonales situées à Plainpalais et au Grand-Saconnex. Il permet de garantir la mise à disposition du site de Montbrillant et la réalisation du projet dans des conditions coordonnées.

Le futur site de Montbrillant offrira des locaux modernisés, plus spacieux et mieux adaptés à l'accueil socio-sanitaire des usagers. Il permettra de renforcer la consommation supervisée, le contrôle des substances ainsi que l'accompagnement social et médical, tout en intégrant un dispositif de repos temporaire. Cette relocalisation ne vise pas à déplacer une problématique, mais permettra de mieux l'encadrer. En renforçant l'accompagnement sanitaire et social, les autorités entendent limiter les consommations dans l'espace public, réduire les nuisances et améliorer la qualité de vie pour les habitantes et habitants du quartier.

Le relogement des Jardins de Montbrillant (lieu d'accueil et de restauration gratuite actuellement sis au 3-5 rue Montbrillant) sera organisé afin d'assurer la continuité du soutien apporté aux personnes en situation de précarité. Une solution a déjà été identifiée et des échanges ont lieu pour la concrétiser ou pour envisager d'autres solutions.

« Je salue l'état d'esprit pragmatique et constructif qui a imprégné les discussions menées entre le canton et la Ville afin de trouver une solution qui permet de pérenniser une structure absolument essentielle pour les personnes toxicodépendantes, mais aussi pour préserver les populations riveraines » relève Marjorie de Chastonay, conseillère administrative de la Ville de Genève chargée du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité.

Les aspects fonciers et financiers nécessaires à la réalisation du projet font actuellement l'objet de finalisations entre partenaires, avec une confirmation attendue fin 2026. Les modalités opérationnelles seront précisées dans ce cadre.

Dans l'intervalle, l'extension de Quai 9 mise en service en juillet 2025 fonctionne à pleine capacité et permet déjà un meilleur encadrement des consommations ainsi qu'une orientation accrue vers les structures de soins. Parallèlement, les partenaires cantonaux et municipaux poursuivent leurs actions coordonnées de terrain afin de renforcer la prévention, la sécurité et la coexistence dans le secteur de Cornavin.

« Les conditions d'accueil et de séjour sont déterminantes pour soutenir les personnes vulnérables, précaires et toxico-dépendantes. Cette étape ouvre une perspective positive non seulement pour les bénéficiaires et les équipes qui les prennent en charge, mais aussi pour le quartier » précise Christina Kitsos, conseillère administrative de la Ville de Genève chargée du département de la cohésion sociale et de la solidarité.

Le Conseil d'Etat et la Ville de Genève réaffirment leur volonté d'agir conjointement pour concilier santé publique, sécurité et qualité de vie urbaine, conformément à la politique suisse des quatre piliers en matière de drogues : prévention, thérapie, réduction des risques et répression.

Pour toute information complémentaire :

Etat de Genève, département de la santé et des mobilités, M. Pierre Maudet, conseiller d'Etat, par l'intermédiaire de Mme Catharina Habsburg, responsable de la communication, tél. 022 327 96 27, catharina.habsburg@etat.ge.ch.

Ville de Genève, département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité, Mme Marjorie de Chastonay, conseillère administrative, par l'intermédiaire de M. Marc Moulin, tél. 076 210 48 16, marc.moulin@geneve.ch.

Ville de Genève, département de la cohésion sociale et de la solidarité, Mme Christiane Pasteur, adjointe de direction en charge de la communication, tél. 022 418 49 22, christiane.pasteur@geneve.ch.

Première ligne, info@premiereligne.ch.